



1^{ère} Course de Côte régionale de Saint Quirin (PEA) 1^{ère} Course de côte VHC Règlement particulier sportif 6 et 7 septembre 2025

L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 6 et 7 septembre 2025, avec le concours de l'Ecurie du Donon, de la Municipalité de Saint-Quirin, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud, une épreuve de compétition automobile régionale PEA dénommée :

1^{ère} COURSE de COTE régionale de SAINT QUIRIN (PEA) 1^{ère} COURSE DE COTE VHC

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2026 coefficient 2, et le Championnat des courses de côte de la Ligue Grand Est 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 33 en date du 28/05 2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 434 en date du 28/05 2025.

Adresse du secrétariat de l'épreuve jusqu'au 5 septembre 2025 : M. Bernard VOGEL
Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY, Tél : 06/80/03/28/48
Mail : bernard.vogel@hotmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires :	M. Patrice COTTET	Lic n°8012	03/02
Commissaires Sportifs	M. Jean WAMBACH	Lic n°3030	03/06
	M. Bernard BUSSEREAU	Lic n°1503	03/06
Directeur de course	M. Jean-Charles BIDAL	Lic n°1625	03/05
Directeur de course Adjoint	M. Olivier DEVAUX	Lic n°1751	03/14
DC adjoint délégué aux VHC	M. Daniel BLANQUIN	Lic n°1941	03/08
Gestion du Parc d'arrivée	M. Yves SEBILLOTTE	Lic n°2600	04/02
Gestion du Parc de départ	M. Franck VERMEULEN	Lic n°28207	03/06
Commissaires Techniques	M. Emile TENA	Lic n°124058	03/05
	M. Gérard PROTOIS	Lic n°1906	03/21
Médecin	Dr Michel WIEDENKELLER		
Mise en place des moyens	M. Michel BILLAT	Lic n°20239	03/06
Chargé des Relations concurrents	M. Marc ANTOINE	Lic n°315699	03/08
Délégué aux concurrents VHC	M. Jean-Michel HENRY	Lic n°15551	03/08
Relations avec les médias	M. Marc HENRY	Lic n° 47944	03/06
Responsable des Commissaires	M. Cyril HABERMANN	Lic n° n°212897	03/06
Appel en pré grille	M. Paul-Alexandre SEGA	Lic n°n°n°141697	03/06
Chronométrateurs	Mme Nancy GIETZENDANNER	Lic n°220615	03/18
	Mme Evelyne HOFFMANN	Lic n°252900	03/23
	Mme Sophie MOREAU	Lic n°222518	04/02
Commentateurs	M. Didier OHMER		
	M. Fabien MAILLARD		
Sono	Sono France		
Secrétaire du meeting	M. Bernard VOGEL	Lic n°25203	03/06

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Mardi 2 septembre 2025 à 24h00 (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés : Jeudi 4 septembre 2025 à 17h00
Vérifications administratives : Samedi 6 septembre 2025 de 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 au Camping de Saint Quirin
Vérifications techniques : Samedi 6 septembre 2025 de 10h45 à 12h00 et de 13h15 à 18h15 au camping de Saint Quirin
Affichage de la liste partielle des concurrents autorisés à prendre part aux essais non chronométrés : Samedi 6 septembre 2025 à 12h45.

Aucune vérification ne sera effectuée le dimanche 7 au matin.

Briefing des Commissaires :Samedi 6 septembre 2025 à 12h45 au camping de Saint Quirin
Essais non chronométrés :Samedi 6 septembre 2025 de 13h00 à 18h15.
Essais non chronométrés :Dimanche 7 septembre 2025 de 08h00 à 8h40.

Les essais non-chronométrés du dimanche sont réservés aux concurrents n'ayant pas effectué au moins une montée d'essai le samedi.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le dimanche 7 septembre à 8h45.

Essais chronométrés : Dimanche 7 septembre 2025 à partir de 8h50

Briefing écrit remis aux des pilotes samedi 6 septembre 2025 aux vérifications administratives contre émargement.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 7 septembre 2025 à 10h30.

Course

- 1^{ère} montée dimanche 7 septembre 2025 à partir de 10h45
- 2^{ème} montée dimanche 7 septembre 2025 à partir de 14h00
- 3^{ème} montée dimanche 7 septembre 2025 à partir de 15h15
- 4^{ème} montée dimanche 7 septembre 2025 à partir de 16h30
-

La 4^{ème} montée sera effectuée en fonction des aléas de la course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : Dimanche 7 septembre 2025, 30 minutes après la fin du délai de réclamation, au camping de Saint Quirin.

A l'issue de la dernière montée de course, dès la redescente, les concurrents seront soumis au régime du parc fermé sur le parcours de la course pendant le délai de réclamation.

Réunions du Collège des Commissaires sportifs : 1^{ère} réunion, samedi 6 septembre 2025, 17h00 au camping de Saint Quirin.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Samedi 6 septembre 2025 de 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
Vérifications techniques : Samedi 6 septembre 2025 de 10h45 à 12h00 de 13h15 à 18h15
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage du Donon, 57560 ABRESCHVILLER.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 6 septembre 2025 à 18 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions de son organisateur pour les cas non prévus (force majeure, etc...).

Tout concurrent ainsi qu'assistance dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets, etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Patricia BILLAT, rue principale, 57870 WALSCHEID, adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com, Tél 06 81 93 38 51.

Les droits d'engagement sont fixés à **380€**, réduits à **190€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à **150€** pour les concurrents licenciés à l'ASAC Moselle.

Ces montants sont majorés de 5€ afin de financer le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand 'Est du Sport Automobile.

Pour être valables, les demandes d'engagement devront **obligatoirement** être accompagnés

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 1^{ère} course de Côte Régionale de Saint QUIRIN se déroule sur la RD 96, départ à la sortie du village de Saint QUIRIN, et arrivée au col des deux croix.

La course se déroulera en 4 montées

L'absence à l'une ou plusieurs des montées devra être constatée par un Commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	RD 96, sortie du village de Saint QUIRIN
Arrivée	RD 96 pk 1.9
Pente moyenne :	5,3%
Longueur du parcours :	1900 mètres
Modalités de retour au départ :	En convoi sous les ordres de la Direction de Course.
Parc de départ :	Camping de Saint Quirin
Parc d'arrivée :	RD96 après retournement

6.2P. ROUTE DE COURSE

Sur la RD 96 après la sortie du village de Saint Quirin, direction Lettenbach/Abreschviller.

6.3P. FILE DE DEPART

Les conducteurs devront se ranger en file de départ, dans l'ordre décroissant des numéros, au minimum 10mn avant l'heure de départ en pré grille

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc des concurrents situé au camping de Saint Quirin sera accessible à partir du Samedi 6 septembre 2025 à 08h00.

Dans le parc des concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la route de la digue de l'étang du camping après la redescente de la dernière montée.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera placé :

- Pendant les vérifications : au camping de Saint Quirin, parc des concurrents
- Pendant les essais et la course : au camping de Saint Quirin, parc des concurrents
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au camping de Saint QUIRIN, parc des concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la ligne de départ pendant toute la manifestation.

Téléphone permanence n° 06/80/48/69/23

Centre de secours le plus proche : ABRESCHVILLER - Téléphone n° 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux Pilotes écrite (briefing) sera remise aux Pilotes **contre émargement** aux vérifications administratives, et si **INDISPENSABLE** un briefing oral aura lieu sur la ligne de départ et en cas de pluie au camping de Saint Quirin dimanche 7 septembre 2025 à 10h35. (Invitation par la sonorisation). La présence de tous les Pilotes et des Commissaires Chefs de poste y **est obligatoire avec émargement**.

7.3P. COURSE Voir règlement standard des Courses de Côte. Départ par feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est **INTERDIT en pré grille & grille de départ. Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.**

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
 - un classement général pour les voitures de Production (série B),
 - un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
 - un classement féminin si égal ou plus de 3 partants
 - un classement Jeunes Pilotés de – de 25 ans
- Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur 1 des 4 montées

ARTICLE 10P. PRIX

1 engagement 2026 sera offert, par tirage au sort parmi l'ensemble des engagés, lors de la remise des prix. Il faudra impérativement être présent pour pouvoir prétendre au prix.

3 commissaires seront récompensés.

Des coupes seront remises au classement scratch, au groupe et à la classe

Les prix sont cumulables.

Les pilotes qui ne seront pas présents à la remise des prix perdent le bénéfice de leur coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 septembre 2025, 30 minutes après la fin du délai de réclamation au camping de Saint Quirin.